

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2008 portant nomination au sein du Centre national de gestion

NOR : SSAN1930170A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et, notamment, son article 15 ;

Vu la délibération n° 2010-06 du 28 avril 2010 modifiée portant organisation générale du Centre national de gestion ;

Vu l'arrêté modifié du 24 janvier 2008 portant nomination au sein du Centre national de gestion,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 24 janvier 2008 est rédigé comme suit : « Article 1^{er} : M. Pierre MORISSET, directeur d'hôpital hors classe, est nommé en qualité de chef du département des affaires générales. »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 avril 2019.

La directrice générale,
DANIELLE TOUPILLIER